

Rentrée
scolaire



Bienvenue
à l'école



Réunion d'information

Mon enfant entre à l'école
maternelle

Mercredi 15 janvier 2025

Direction de l'Enfance et de la Vie Educative



Présentation des écoles

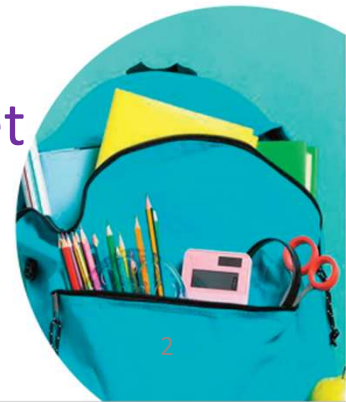
- 4 groupes scolaires (école maternelle et élémentaire)

4 écoles maternelles

2 écoles élémentaires

qui accueillent actuellement 2300 élèves (879 en maternelle – 1421 en élémentaire)

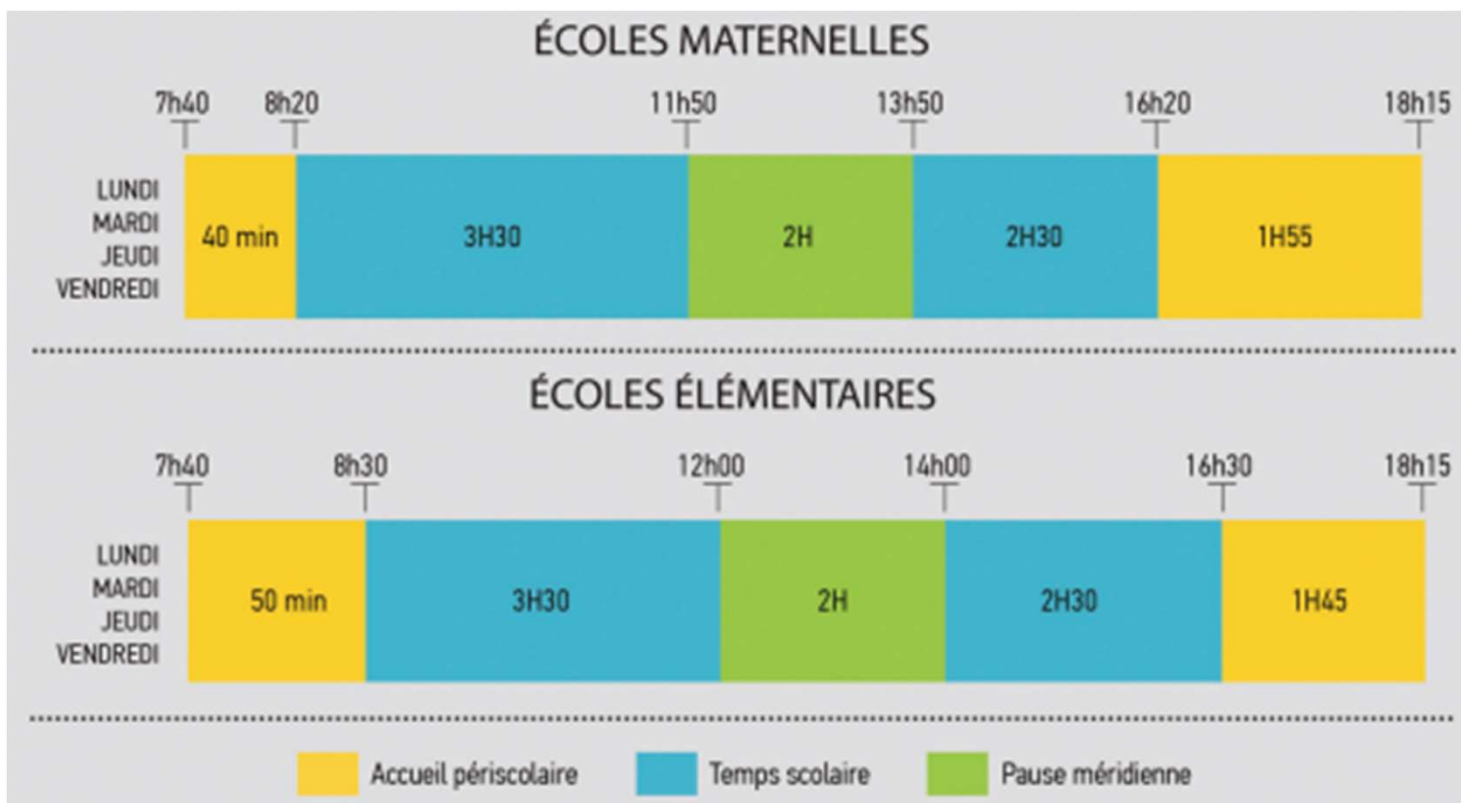
- Chaque enfant relève d'une école déterminée par la sectorisation scolaire en fonction de son lieu d'habitation.
- La scolarisation est obligatoire pour les enfants nés en 2022, l'année des 3 ans (loi pour une école de la confiance du 28 juillet 2019)





L'ORGANISATION DE LA SEMAINE

Les différents temps éducatifs de la journée de l'enfant





L'INSCRIPTION SCOLAIRE

ETAPE 1:

Inscription à l'école du 24 février au 24 mars 2025

- Via l'Espace Parent du site internet de la Ville



- Ou sur rendez-vous en mairie si accompagnement nécessaire

Documents à fournir:

- Document permettant de justifier l'identité des parents et l'âge de l'enfant
Le livret de famille (pages parents et enfants) ou l'extrait d'acte de naissance
- Document permettant de justifier du domicile de l'enfant datant de moins de 3 mois
facture de consommation : box, électricité, gaz, eau ou quittance de loyer





L'INSCRIPTION SCOLAIRE

ETAPE 2 : Délivrance du certificat d'admission

Envoi du certificat d'admission (par mail ou remis en mairie) ainsi que communication des modalités d'inscription à l'école (RDV avec le directeur) et des documents à compléter (fiche de renseignements et d'urgence) par le service Vie des Ecoles

ETAPE 3 : L'inscription dans l'école de secteur du 24 mars au 4 avril 2025

Rendez-vous avec le directeur/la directrice de l'école

Les modalités d'inscription dans votre école vous seront communiquées par le service Vie des Ecoles lors de la remise du certificat d'admission (par mail ou en mairie).

Documents à fournir:

- Le certificat d'admission scolaire
- La fiche de renseignement et d'urgence complétée
- Le carnet de santé de l'enfant
- Le livret de famille



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE




**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'enseignement des langues dans l'Académie de Strasbourg



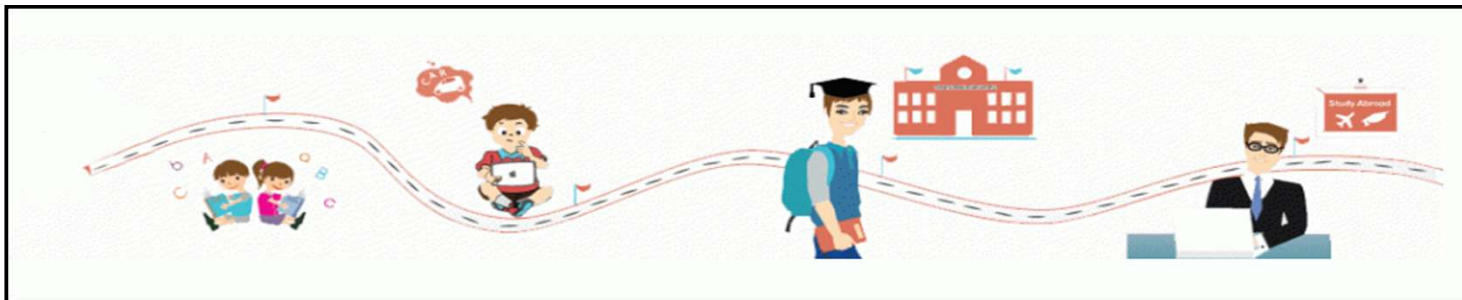
Illkirch-Graffenstaden le 15.01.2025

Recommandations pédagogiques : Osons les langues !

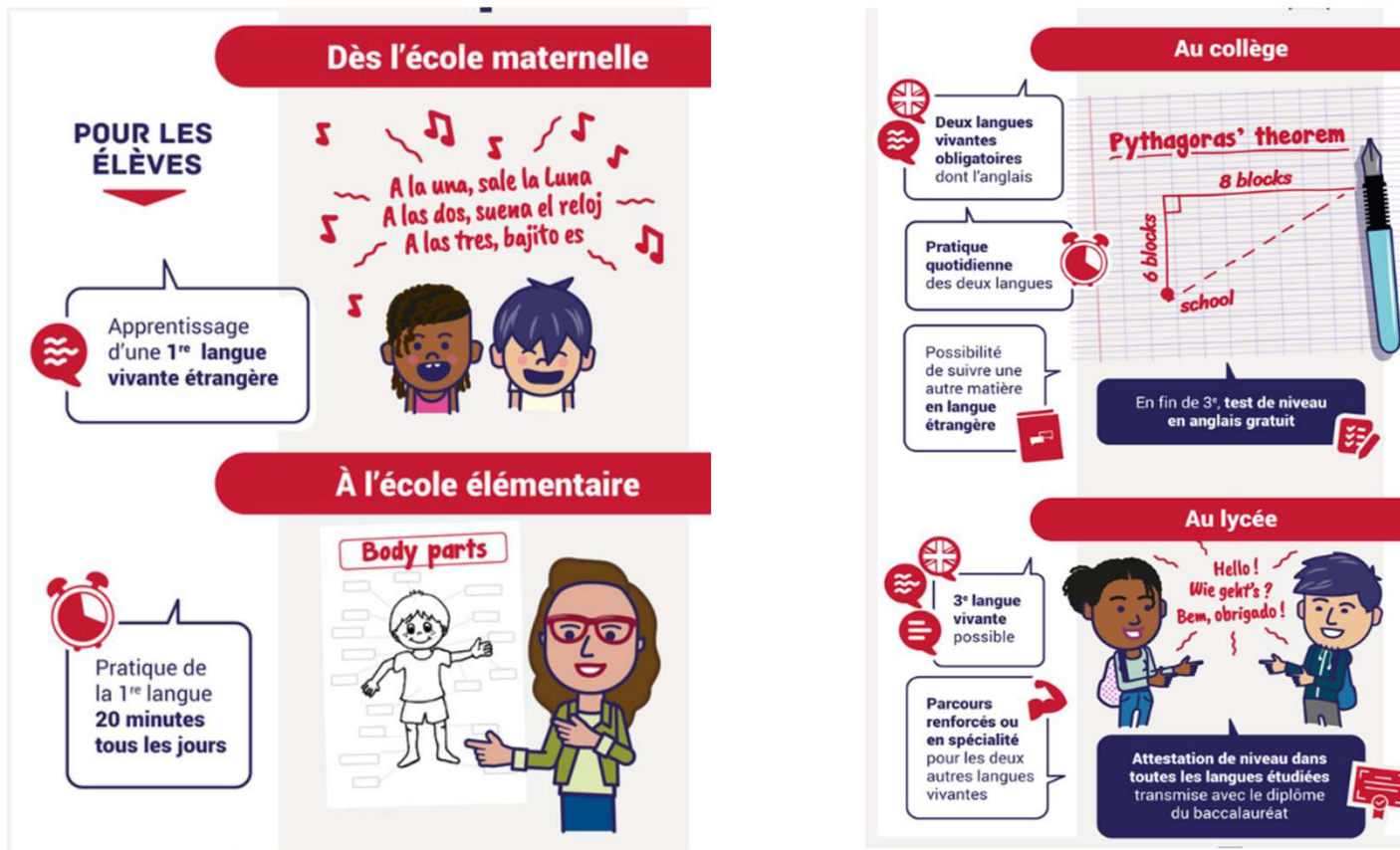


Éveil à la diversité linguistique

- 20 minutes par jour à partir de la Moyenne Section de l'école maternelle
- Découvrir des langues et poser les premiers jalons d'un parcours linguistique



Recommandations pédagogiques : Construire un parcours

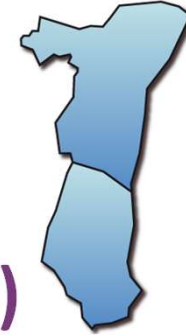




ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Académie de Strasbourg : une politique linguistique régie par une CONVENTION (2023-2024)



- **Contexte** : définir la place de la langue et de la culture régionale qui se situe au centre du développement social, culturel, éducatif et économique
- **Objectif** : développer l'apprentissage de la langue régionale sous ses deux formes
 - * allemand standard
 - * dialecte



Conventionnement entre l'État et les collectivités territoriales et les universités

- Deux conventions régionales :
 - Convention-cadre portant sur la politique régionale plurilingue
 - Période 2015-2030 -
 - Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace
 - Période 2023-2024 -





ACADÉMIE
DE STRASBOURG

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'offre d'enseignement des langues dans l' Académie de Strasbourg

Un parcours monolingue

Un parcours bilingue paritaire

Un parcours « Tomi Ungerer »



Le parcours monolingue

L'enseignement de l'allemand dans la voie renforcée

A l'école primaire (maternelle et élémentaire)

- 3h par semaine (langue & culture) soit 108h annuelles
- Dès l'école maternelle
- Enseignement assuré par les professeurs des écoles

Le parcours monolingue

L'enseignement de l'allemand dans la voie renforcée

Au collège

- Continuité au collège
 - avec introduction d'une 2^{ème} langue dès la 6^{ème} sections bi-langues :
 - allemand + anglais

Le parcours bilingue

Français et allemand

- Mise en place en 1991
- Textes nationaux : langues régionales
- Choix délibéré de l'allemand
- Conventions État-Région

Le parcours bilingue

Français et allemand

- 191 écoles :
 - 83 écoles maternelles
 - 72 écoles élémentaires
 - 36 groupes scolaires
- 747 classes :
 - 288 classes et sections maternelles
 - 459 classes et sections élémentaires
- 16909 élèves, soit **17,87 %** des effectifs départementaux
- 52 collèges (soit 58,4% des collèges)
- 9 lycées avec sections *Abibac*
- 3 lycées avec sections *Azubi-BacPro*

Le parcours bilingue

Français et allemand

Définition du pôle bilingue

- Une classe bilingue est une classe comme une autre
- Précocité
- Continuité
- Parité horaire : 12/12
- 1 maître / 1 langue ou 1 maître / 2 langues

Le parcours bilingue

Français et allemand

L'organisation de la semaine dans les classes bilingues

Alternance à la journée	
LUNDI	Allemand
MARDI	Français
MERCREDI	
JEUDI	Allemand
VENDREDI	Français

Alternance à la 1/2 journée		
LUNDI	Français	Allemand
MARDI	Allemand	Français
JEUDI	Français	Allemand
VENDREDI	Allemand	Français

Le parcours bilingue

Français et allemand

Objectifs et contenus d'enseignement

1 programme : le programme de l'éducation nationale

2 langues :



Le parcours bilingue

Français et allemand

A l'école maternelle

Tous les domaines d'apprentissage se répartissent équitablement entre les deux langues :

- * Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- * Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- * Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- * Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- * Explorer le monde

Le parcours bilingue

Français et allemand

A l'école élémentaire

Les domaines disciplinaires sont répartis entre la partie française et la partie allemande.

Disciplines enseignées en langue française

- Français
- Mathématiques
- Sciences et technologie
- Histoire et Géographie
- Enseignement moral et civique
- Éducation physique et sportive
- Arts plastiques
- Éducation musicale
- Religion ou morale

Disciplines enseignées en langue allemande

- Allemand
- Mathématiques
- Sciences et technologie
- Histoire et Géographie
- Enseignement moral et civique
- Éducation physique et sportive
- Arts plastiques
- Éducation musicale

Le parcours bilingue

Français et allemand

A l'école élémentaire

L'ensemble des domaines disciplinaires se répartit entre la partie française et la partie allemande.

- Le volume horaire hebdomadaire du **français** est cumulé avec le volume horaire de **langues vivantes** pour former un bloc pédagogique "maîtrise des langues".

Le parcours bilingue

Français et allemand

Au collège

- Enseignement de l'allemand (4h)
- Enseignement en allemand
 - DNL (disciplines non linguistiques)
 - en fonction du projet et des ressources humaines propres au collège
 - (mathématiques, sciences de la vie et de la terre, histoire-géographie, éducation physique et sportive,...)

Le parcours bilingue

Français et allemand

Validation au collège

Niveau de langue visé en fin de 3^{ème}

B1 : parler, écrire

B2 : écouter & comprendre, lire & comprendre

Évaluation : Certification B1

Kultusministerkonferenz (KMK)

Le parcours bilingue

Français et allemand

Au lycée

- Lycée général et technologique
 - * Dispositif *Abibac* (*Abitur* + baccalauréat)
 - * Section européenne

- Lycée professionnel

Dispositif *Azubi-BacPro*
(*Azubi* = *Auszubildende* : apprentis)

Le parcours Tomi Ungerer

Alsacien, allemand et français

- Fonctionnement identique à une classe bilingue
- Précocité
- Expérimentation
- Alsacien, allemand et français
- 1 maître / 3 langues



Le parcours Tomi Ungerer

Alsacien, allemand et français

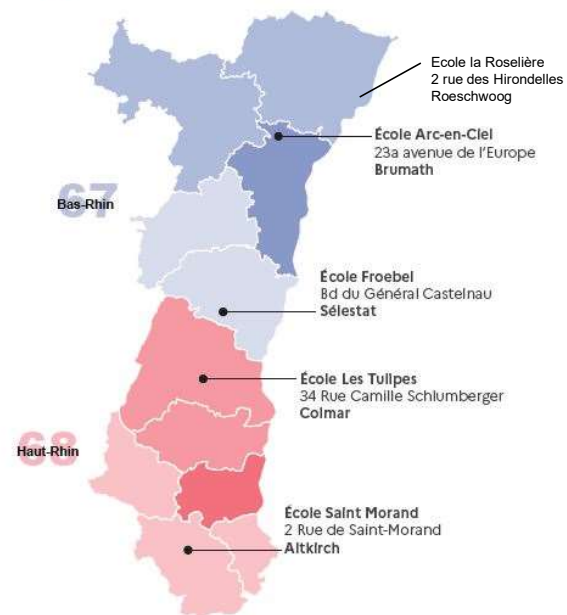
- Objectifs en lien avec les programmes de l'Éducation nationale
 - Permettre le développement de compétences linguistiques chez les élèves avec un apprentissage dans les trois langues (langue allemande, langue régionale alsacienne, langue française).
 - Développer l'ouverture culturelle chez les élèves, en particulier du territoire alsacien.

Le parcours Tomi Ungerer

Alsacien, allemand et français

Quatre parcours
Tomi Ungerer
allemand-alsacien-français
à l'école maternelle

- **Rentrée 2023/24**
- **Rentrée 2024/25**
 - Montée en charge des sites ouverts en 2023
 - Ouverture d'un site à Roeschwoog



Un projet familial

- Faire un choix éducatif à long terme
- Donner du sens à ce choix (motiver l'enfant)
- Prolonger et relayer l'action de l'école
- Mettre l'enfant en présence de locuteurs natifs
- Accompagner l'enfant tout au long du cursus



***Pour toute autre question,
n'hésitez pas à consulter notre FAQ
« questions-réponses »
lien***



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST



Wer ist da? Wer ist nicht da?



1, 2, 3, bist du da?

4, 5, 6, ja, ja, ja!



Wie ist das Wetter heute?



Es schneit!



**Structurer sa pensée :
activité mathématique**



Pratiques artistiques



**Temps d'apprentissage
dans les différents domaines d'activités**



Education physique

53
 $10+10+10+10+10+3$
5 Zehner 3 Einer
dreiundfünfzig

Mathe lernen





L'ENSEIGNEMENT BILINGUE A ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

L'enseignement bilingue repose sur la parité horaire dans les 2 langues : **12h en français et 12h en allemand.**

4 sites proposent un enseignement bilingue :

- L'école maternelle du Centre (secteurs Centre et Nord) – groupe scolaire
- L'école maternelle Lixenbuhl (secteurs Lixenbuhl, Vergers et Plaine) – groupe scolaire
- L'école maternelle Libermann (secteurs Libermann et Sud) – suite parcours école élémentaire Hautval
- L'école maternelle de l'Orme – suite parcours école élémentaire Hautval

Le choix du bilingue se fait lors de l'inscription en petite section (étape 1).
Toutes les écoles ne proposant pas de bilingue, vous serez orientés directement vers l'école de secteur bilingue rattachée à votre secteur.





LA DEMANDE DE DEROGATION

La sectorisation scolaire est garante de l'équilibre des effectifs et de la mixité sociale au sein des écoles de la ville. Elle s'applique à tous sans exception.

Il est cependant possible de faire une demande de dérogation qui sera étudiée par la commission de dérogation composée de l'élue de la Direction de l'Enfance et de la Vie Educative, des services de la Ville, de deux directeurs d'école et des représentants de parents d'élèves.

Les dérogations feront l'objet d'un examen en commission au regard des critères formels du règlement de demandes de dérogation, des effectifs des écoles et de la situation de la famille.

Les formulaires de demande seront disponibles le 24 février sur le site internet de la Ville et seront à transmettre avant le 4 avril 2025.





AUTOUR DE L'ÉCOLE

Le continuum éducatif

➤ L' ACCUEIL FAMILIAL

Auprès d'assistantes maternelles

➤ L' ACCUEIL COLLECTIF

Dans le cadre des accueils périscolaires et extrascolaires





L' ACCUEIL FAMILIAL



➤ Le service Midi-Tatie (service public)

Votre enfant est accueilli par une assistante maternelle de l'accueil familial (selon votre secteur) sur le temps méridien. Il est possible de compléter cet accueil pour une prise en charge le matin, le soir, les mercredis et les vacances.

Conditions d'inscription : tous les enfants scolarisés dans la commune, sous réserve des places disponibles.

Renseignements auprès du Relais Petite Enfance.

Les inscriptions se feront en présentiel auprès de la Crèche Familiale – 1A Avenue Messmer

Tarifs : en fonction des revenus et de la composition familiale.

➤ Les assistants maternels indépendants (service privé)

Un accueil au domicile d'un assistant maternel sur différents temps possibles : matin, midi, soir, mercredis et vacances. Les horaires et les modalités d'accueil sont négociés librement entre les parents et l'assistant maternel.

Information: Relais Petite Enfance 156/3 Route de Lyon

Tél : 03 69 06 15 04 mail : rpe@illkirch.eu

La liste des assistants maternels par secteur scolaire est disponible sur monenfant.fr ou sur demande

Tarifs : les tarifs sont définis par les parents et l'assistant maternel. Une aide est versée par la CAF en fonction des revenus des parents, elle vient en minoration du tarif global.



L' ACCUEIL COLLECTIF



➤ la restauration scolaire collective

La restauration scolaire collective est disponible dans toutes les écoles de la Ville. La restauration est encadrée par les ATSEMs et par des animateurs. Les places n'y sont pas limitées.

Certains sites de restauration nécessitent un déplacement à pied.

➤ les accueils périscolaires (accueil du matin et accueil du soir)

Ils sont organisés dans toutes les écoles de la Ville, les places n'y sont pas limitées. Ces accueils sont encadrés par des ATSEMs et par des animateurs.

Ces temps sont soumis à la réglementation du code d'action sociale et des familles afin d'en garantir un encadrement conforme (nombre et qualification – exemple 1 adulte pour 10 enfants en maternelle)

Horaires :

Matin : à partir de 7h40 jusqu'à la prise en charge par l'enseignant

Soir : à partir de la fin des cours jusqu'à 18h15 au plus tard

Restauration scolaire: à partir de 11h50 jusqu'à 13h50

Inscriptions : Via l'Espace Parent du site internet de la Ville

du 24 février au 21 avril 2025 (réservations à partir du 19 mai 2025)

Tarifs : en fonction des revenus





L'ACCUEIL COLLECTIF



La ville dispose de deux accueils de loisirs accessibles aux enfants âgés de 3 à 6 ans.
Le lieu d'accueil est déterminé par l'école fréquentée.

➤ L'ILL AUX LOISIRS

Ecole maternelle Sud – 1 rue des Boulangers – capacité d'accueil : 72 enfants

➤ LES PETITES CIGOGNES

Ecole maternelle Lixenbuhl – 22a rue d'Alsace – capacité d'accueil : 40 enfants

Les accueils de loisirs fonctionnent tous les mercredis et pendant les vacances scolaires (hormis vacances de fin d'année et la dernière semaine d'août).

Les horaires : de 7h40 à 18h15 avec service de restauration

Inscriptions : Via l'Espace Parent du site internet de la Ville

Pour l'année scolaire 2025/26 : **à partir du 24 février 2025**

(réservations à partir du 19 mai 2025)

Tarifs : en fonction des revenus





Vos interlocuteurs :



Guichet unique : guichet-unique@illkirch.eu
0388668070

Service Vie des écoles : scolaire@illkirch.eu
0388668074

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**

